



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLEAULT

DEMANDE D'INSCRIPTION

D'UN ENFANT DANS UNE ECOLE MATERNELLE OU PRIMAIRE

SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les soussignés:

M _____

Adresse légale _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Lieu de travail du père : _____

Lieu de travail de la mère : _____

ou autre représentant légal : _____

Numéro de téléphone :

sollicitent l'inscription de leur enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) , le _____

à l'établissement scolaire situé sur la commune de _____

Section maternelle ou Section primaire

pour la rentrée scolaire : _____ à compter de : _____

pour le motif suivant :

■ Professionnel : _____

■ Enfants de la famille déjà scolarisés dans cette école : _____

Nom de ces enfants :

Nom de ces enfants : _____

Nom de ces enfants : _____

■ Raisons médicales : _____

■ Absences de structures scolaires dans la commune de résidence

■ Autres motifs : _____

Le :

Signature

**Avis du maire de la commune de résidence ou du Président de la C.D.C. de résidence
(selon compétence scolaire) :**

FAVORABLE

DEFAVORABLE

* **Participation des frais de fonctionnement**

OUI

NON

* **Participation des frais de restauration**

OUI

NON

Commentaire :
.....
.....

Cachet de la commune ou de la CDC Le

Signature :

Avis de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

PROCEDE A L'INSCRIPTION

REFUSE L'INSCRIPTION

Commentaire :
.....
.....

Cachet de la commune ou de la CDC Le

Signature :

Les demandes de dérogation de secteur scolaire sont acceptées dans certaines circonstances exceptionnelles, pour des raisons dûment motivées et sous réserve des effectifs.

La demande de dérogation de secteur scolaire ne vaut pas inscription, il vous appartient d'effectuer les formalités d'inscription.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu d'avertir tout changement de domicile dans les plus brefs délais.

Copie du présent document à

- les parents ayant fait la demande
- la commune de résidence
- l'établissement scolaire pour lequel l'autorisation a été demandée
- au maire de la commune ou président d'EPCI dont dépend l'établissement scolaire